

Bateaux de Plaisance Hors d'Usage (BPHU) Bateaux de pêche professionnelle Hors d'Usage

Qui contacter pour la dépollution et démantèlement de votre Bateau Hors d'Usage ?

Contactez un centre VHU agréé. Il vous dira s'il est en mesure de traiter votre bateau.



- 1 - Antilles Environnement Recyclage (AER), ZI Jaula 97129 LAMENTIN , 0590 28 29 10
- 2 - Société Nouvelle de Récupération (SNR), Rue Henri Becquerel 97 122 BAIE-MAHAULT, 0590 38 11 95
- 3 - AUTO Casse (Garage Laurent), Rue Georges Claudel, ZI de Jarry 97 122 BAIE-MAHAULT, 0590 38 09 78
- 4 - AUTO Casse Plus, Boisripeaux 97139 LES ABYMES, 0590 20 51 63
- 5 - CARITRANS, Zac de Valkanaers 97 113 GOURBEYRE, 0590 81 71 16

Pour en savoir plus...

- Consulter le site de la Région Guadeloupe : www.regionguadeloupe.fr
- Téléchargez le rapport complet sur <https://guadeloupe.ademe.fr/mediatheque/publications/dechets>
- Consultez le rapport de l'Observatoire des Déchets de Guadeloupe (Région Guadeloupe, Conseil Général, DEAL, ADEME).

Bateaux de Plaisance Hors d'Usage (BPHU)

Bateaux de pêche professionnelle Hors d'Usage



La définition des BPHU

Un bateau de plaisance hors d'usage (BPHU) est un bateau en fin de vie, dont le propriétaire s'est défait, ou a l'intention de se défaire. Les bateaux de plaisance ont une coque de moins de 24 mètres et peuvent être utilisés pour la plaisance ou pour la pêche de loisir.

Voilier habitable, petit voilier de sport, navire à moteur, saintoise, annexe, scooter des mers, canoë et kayak de mer, planche à voile...

Le terme BPHU regroupe les épaves maritimes (bateaux coulés) et les navires abandonnés sur les quais, les terre-pleins, les dépendances d'un port maritime, ou sur un terrain public ou privé.



L'avancement de la filière en Guadeloupe

Réglementation :
Code de l'Environnement
Code Général des
Collectivités Territoriales,
Code des transports

Mise en œuvre
d'un mode
de financement
incitatif pour
le détenteur

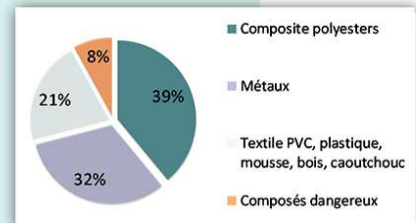
Développement d'un réseau
de professionnels de collecte, de
dépollution, de déconstruction et
de valorisation du composite

Filière
effective

Atteinte des
objectifs
réglementaires

Les chiffres clés de la Guadeloupe

- 200 bateaux de plaisance hors d'usage par an (250 tonnes)
- 30 bateaux de pêche professionnelle hors d'usage par an (90 tonnes)
- 10 % d'augmentation du gisement de bateaux hors d'usage par an
- 3 bateaux hors d'usage déconstruits en 2013 (soit 1,5 % du gisement, versus 2,3 % en métropole)
- 4 installations locales ont déjà au minimum une expérience de déconstruction de bateau, dont 3 sont des centres VHU agréés



Que deviennent vos BPHU ?

1. Renflouement (si épave coulée) et transport du bateau vers un centre VHU agréé

2. Désarmement du bateau

Démâtage des mâts et des haubans, enlèvement/déboulonnage de la quille, du lest et du safran, extraction des ensembles non attachés et mobiles.

3. Dépollution du bateau

Vidange des réservoirs, extraction des substances dangereuses (huiles usagées, batteries, produits d'entretien et peintures).

Conditionnement des substances dangereuses par SARP Caraïbes et expédition en métropole pour une élimination conforme.

4. Déconstruction sélective du bateau

Désassemblage progressif du bateau (mobilier, feux, matériel électrique...) et tri par matériau.

5. Prétraitement et tri des matériaux

Compactage et expédition des métaux et du PVC en métropole pour valorisation. Enfouissement des autres matériaux non dangereux en installation de stockage (composite, tissu, ...).